

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00782

Numéro SIREN : 813 874 765

Nom ou dénomination : VL2C

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003589

« VL2C »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 Euros
Siège social à VERNOUILLET (28500)
Route de Chartres
Centre Commercial Plein Sud
RCS CHARTRES B 813 874 765

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

...

L'an deux mille vingt-deux,
Le Jeudi 30 Juin à 17 heures 30,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au domicile du Président sur convocation de ce dernier effectuée au moyen d'un courrier adressé à chacun d'eux.

La feuille de présence est émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent LEDENT, Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau.

Il résulte de la feuille de présence que les associés présents possèdent TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10 €) sur les TROIS MILLE (3.000) actions composant le capital social.

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Société « CVC AUDIT & EXPERTISE », Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion et s'est faite excuser.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts ;
- un exemplaire de la convocation des associés et du Commissaire aux Comptes ;
- la liste des associés ;
- la feuille de présence ;

...

- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les associés ont pu exercer dans les délais, formes et conditions de la loi, leurs droits d'information et de communication.

L'Assemblée lui en donne acte.

u

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

...

- En application de la Loi Pacte, décision de non-renouvellement des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

...

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président donne des informations complémentaires sur l'évolution des affaires sociales.

Le débat étant épuisé, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les fonctions de la Société « CVC AUDIT & EXPERTISE », et de la Société « COMPAGNIE EUROPEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT », respectivement Commissaire aux Comptes Titulaire et Commissaire aux Comptes Suppléant, viennent à expiration à l'issue de la présente réunion.

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément à la Loi Pacte, la Société entre dans les conditions de dispense de nomination de Commissaire aux Comptes et décide, en conséquence, de ne pas renouveler les Commissaires aux Comptes susnommés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes démarches ou formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Vincent', is written over a horizontal line.